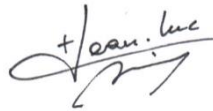


## Signature d'un Protocole établi entre le Parquet du Havre et le Diocèse du Havre

Le Parquet du Havre et le Diocèse du Havre ont établi ensemble le texte d'un protocole pour la transmission des désignations d'infractions sexuelles à la suite de dénonciations qui seraient reçues par le diocèse du Havre.

Ce Protocole sera signé par **Monsieur Bruno DIEUDONNE**, Procureur de la République et **Monseigneur Jean-Luc BRUNIN**, Évêque du Havre, le **mardi 28 juin 2022 à 15 heures** au **Palais de Justice** (133 boulevard de Strasbourg).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous faire l'écho de cette démarche auprès de la population et nous vous invitons pour la signature officielle de ce Protocole.



+ Jean-Luc BRUNIN  
Évêque du Havre